



SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : Mmes M. G. DOUBLET.-D.COTTET - R.BOSSON - M.BRIFFAUD - J-M.PEUTET – P.BURNIER - C.SCHNEIDER - J.CREDOZ – M.C. BALSAT – E.FEVRIER - J-M COMBETTE - G.LYONNET – F.MOUCHET –G.LEONE DE MAGISTRIS - B.DONSIMONI – A.BARATAY - M.WIRTH - C.MOUCHET – F.SOUFFLET - A.ZAMENGO

ABSENTS: S. BONNARD

PROCURATIONS : K. AILLAUD à G. DOUBLET - B. SOFI à D. COTTET

Assiste : Mme Stéphanie BONNET-BESSON, DGS,

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux points sont à rajouter concernant le renouvellement du bail d'un agent pour l'appartement côté nord de la mairie et pour le SYANE par rapport à la taxe d'électricité. Le conseil municipal valide l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

1°) Approbation du compte-rendu du 28 août 2014

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Evelyne FEVRIER

3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Mme D.COTTET:

-Rappel : les commissions d'urbanisme auront lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois à 19h00.

-Commission PLU le 8/09 à 9h : envoi par mail aux membres de la commission du contenu de la réunion.

-Modification n°3 du PLU : le but est d'intégrer les modifications de la loi ALUR qui supprime le COS donc il faut revoir le CES (coefficient d'emprise au sol).

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 septembre au mardi 21 octobre 2014. Le tribunal administratif a nommé Monsieur Alain GOYARD d'Annecy, en tant que commissaire enquêteur. Il tiendra 3 permanences :

- ❖ le lundi 22 septembre 2014 de 9 h00 à 12h00.
- ❖ Le jeudi 09 octobre 2014 de 15h00 à 18h00.
- ❖ Le mardi 21 octobre 2014 de 14h00 à 17h00.

M. R.BOSSON :

-Renforcement électrique du secteur de Neydens nécessaire. Le dépôt d'un PC pour la création d'un manège pour chevaux a permis de montrer que le secteur était déjà insuffisant et qu'il fallait que le SYANE procède à un renforcement de la ligne. Le coût de la part communale s'élève à 7 495 € TTC dont 699 € de frais généraux auprès du SYANE qui seront à budgéter en 2015.

-Travaux complémentaires, de la 2 x 2 voies : ces travaux sont situés vers la Cave aux Fées avec un enfouissement des réseaux secs. Le coût se monte pour la part communale à 42 834 € TTC dont 1340 € de frais généraux à payer au SYANE en 2015.

-Travaux complémentaires pour Boringes (1^{er} devis tranche conditionnelle) pour un montant de 16 817,76 € TTC.

Planning des travaux de Borings : les 2 premières semaines de septembre, remise à niveau et les 15 – 16 et 17 septembre pose des enrobés sur la bande de roulement. L'arrêté de circulation s'étend jusqu'à fin septembre afin que l'entrée des riverains puissent être réalisées sans problème.

-devis pose d'enrochement au niveau du terrain stabilisé de la MJC pour éviter les intrusions pour un devis de l'entreprise CHAPUIS de 2 376 € TTC.

-parkings stade de foot – MJC : suite aux travaux de la 2 x 2 voies, il est prévu que le terrain d'entraînement et les parkings soient refaits par l'Etat.

Le Président du Football-Club a émis le souhait de refaire en lieu et place du terrain d'entraînement, un second terrain officiel.

Le problème est que cette demande remet en cause le nombre de places de parkings qui devaient être faites. Les élus préfèrent ne pas donner une suite favorable à cette demande et d'augmenter le nombre de places de parkings. Les travaux devraient commencer prochainement.

-Préau école élémentaire : dans le cadre de la réglementation ERP, il faut faire une étude géotechnique du sol pour la construction du préau. La société GéoArve nous a fait un devis pour un coût total de 1260 € TTC. Ce montant comprend les carottages au niveau des massifs et le rapport.

-Travaux de Voirie :

Certains projets de voirie ne se feront pas cette année mais seront décalés sur 2015 tels que l'aménagement des Barraques, le carrefour RD15 – Corbeilles – Juvigny et un bout de la route de Montauban. En revanche, à côté des travaux de voirie restants, plusieurs chantiers se sont rajoutés.

- ❖ Problème d'écoulement des eaux pluviales au niveau du rond-point du Petit Casino : reprise à réaliser pour un montant de 4 222 € TTC.
- ❖ Chicane route de Moniaz : reprise des 2 accotements et de l'îlot central pour un montant de 5 884 € TTC.
- ❖ Problème d'eaux pluviales à la Charrière : les eaux de pluie s'infiltrent dans les containers donc il est urgent de poser une grille pour les rejeter dans le ruisseau du Panfonex. Coût des travaux 8 070 € TTC.
- ❖ Local des ordures ménagères, rue du martelet : réalisation d'un petit trottoir pour accéder plus facilement au local pour un total de 607 € TTC.

Soit un total de 18 783 € TTC.

Mme C.MOUCHET:

Chiffres de la rentrée scolaire.

-Ecole élémentaire : 8 classes + 1 CLIS à l'IME pour un total de 187 élèves.

-Ecole maternelle : 6 classes pour un total de 170 élèves (60 PS, 65 MS et 45 GS).

-Cantine :

Pour les enfants de l'école maternelle : 2 services pour environ 100 enfants.

Pour les enfants de l'école élémentaire : 3 services pour environ 120 enfants.

-TAP : pour la semaine de la rentrée, il y avait entre 60 et 80 enfants de l'école maternelle et 90 enfants de l'école élémentaire mais il faudra attendre la fin septembre pour se rendre compte véritablement de l'importance de ce service.

-Bus scolaire : en moyenne il y a entre 20 et 25 enfants le matin (dont 5 de l'école maternelle) et entre 20 et 32 le soir (dont 10 à 17 de l'école maternelle) pour chaque bus.

L'arrêt de bus devant l'école élémentaire a été modifié car cela posait des problèmes d'accès pour les piétons qui avaient des poussettes. Donc transfert de l'arrêt devant le portail de l'école maternelle. Les enfants venant de l'école élémentaire passeront par le hall de l'école maternelle pour accéder aux bus par la cour de celle-ci.

-L'accès pour la cantine et les salles communale et multimédia convient.

-Problème du stationnement quand les parents viennent déposer ou reprendre leurs enfants à l'école : un certain nombre de parents se garent sur les parkings privés des immeubles ou autres propriétés. Les propriétaires ou locataires qui ont des places d'affectées se plaignent car ils ne peuvent se garer ou ils sont bloqués par des véhicules en double file. Il faut impérativement que les gens respectent les propriétés privées faute de quoi ils pourraient être verbalisés si les syndicats en donnent l'accord à la police municipale intercommunale.

-Services jeunesse et scolaire : les deux responsables des services se sont déplacés cet été à Cranves-Sales afin de voir le fonctionnement d'un logiciel de gestion des effectifs relié à des tablettes pour les animateurs ou le personnel cantine. Ce système permettrait de gagner beaucoup de temps dans la gestion, de sécuriser les listes quand il y a des changements car tout se fait en temps réel. Le responsable du service jeunesse prépare une note que Mme MOUCHET présentera en réunion de municipalité jeudi 11 septembre prochain.

M. C.SCHNEIDER :

-Suivi de chantier du bâtiment multifonctionnel : les grilles HERAS ont été posées sur l'ensemble du périmètre du chantier.

Les travaux pour le tirage des câblages ERDF vont commencer et une coupure d'électricité est prévue le mercredi 1^{er} octobre 2014. ERDF doit envoyer en mairie un avis de coupure plus détaillé.

Après les travaux de dévoiement des réseaux, le terrassement de notre bâtiment pourra commencer.

-Local médecins : la commission de sécurité pour les ERP a donné un avis favorable. L'économiste doit nous faire parvenir un descriptif pour chaque lot afin de le communiquer aux entreprises. Les travaux devront se faire rapidement.

C.SCHNEIDER va demander à M.PERILLON, qui est venu visiter notre local au mois d'août dans son fauteuil roulant, s'il peut nous faire un rapport également.

Mme M-Ch. BALSAT:

-réunion sur la prospective territoriale à l'Agglo : la commission a parlé du projet Etoile-Gare (ZAC) qui est composé de plusieurs milliers de logements et d'équipements publics divers. Ce projet est à long terme puisqu'il est échelonné sur 20-25 ans.

-Prévention de la dégradation du parc privé de logements : des contacts ont été pris avec les syndicats qui sont assez impliqués dans le processus. Le plus dur sera d'impliquer les propriétaires privés.

-CEVA : la gare sera faite pour 2017.

M. le Maire :

-Local médecins : le docteur BERRACHED a commencé lundi 1^{er} septembre. Un 2^{ème} médecin qui est très intéressé pour s'installer sur la commune revient voir M. le Maire samedi ainsi que le docteur BERRACHED et doit prendre contact avec le docteur SONNET. Il pourrait s'installer en fin d'année.

-Chemin de la Renfile : La DDT a décidé de poursuivre une famille installée illégalement sur ce chemin. La commune avait lancé une procédure depuis déjà 2-3 ans à l'encontre de cette famille.

-Fête de la Frontière : réunion le 10/09 à 19h à la salle communale de JUSSY en présence de l'ensemble des associations des communes concernées.

-Fête du Sport et des Associations : samedi 13 septembre sur le stade de Saint-Cergues. Venez nombreux.

-Vandalisme : un apiculteur de la commune a vu son rucher complètement détruit dernièrement. Le vandalisme est en croissance sur la commune depuis cet été.

4°) Délégation de signature à M. le Maire : une décision

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la restructuration et à l'aménagement de voies communales, un marché a donc été lancé par le service de voirie mutualisé de l'Agglo.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- COLAS Rhône-Alpes Auvergne
- EIFFAGE T.P.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Coût de la prestation : 50 %
- Valeur technique de l'offre: 25 %
- Délai d'exécution : 25 %

Après analyse, la société COLAS Rhône Alpes Auvergne a été choisie, pour un montant total de 155 834,16 Euros T.T.C. (tranche ferme 84 544,20 € T.T.C. et tranche conditionnelle 71 289,96 € T.T.C.).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de signer avec la meilleure offre soit celle de la société COLAS pour les montants énoncés ci-dessus.

5°) SYANE : plan de financement 2 x 2 voies complément

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SYANE a dû réaliser dans le cadre des travaux de la 2 x 2 voies des travaux complémentaires pour l'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de la Cave aux fées. Le montant de ce complément se monte pour la part communale à 41 494 € TTC et les frais généraux à hauteur de 3% du montant global TTC soit 1 340 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation de la commune, les frais généraux seront budgétés en 2015.

6°) Emprunt bus scolaire auprès de la Banque Postale :

Dans le cadre de l'achat d'un nouveau bus scolaire pour remplacer notre bus Boxer qui n'aura plus l'autorisation de transporter des enfants à compter d'octobre, monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 03 juillet dernier avait validé un achat par emprunt.

Monsieur le Maire propose ce jour, la proposition de la Banque Postale pour un prêt de 110 000 € sur 4 ans à un taux de 1,67 %.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de ce prêt.

7°) Halpades : signature convention financière logements sociaux « Couleur Paysage »

M. le Maire fait savoir qu'en raison de la construction d'un ensemble de 16 logements collectifs destinés à la location aidée, dans l'opération « couleur paysage » rue de l'Archet dont le constructeur est la COGEDIM SAVOIE LEMAN, il est nécessaire d'approuver cette convention afin de garantir l'emprunt du bailleur social et donner ainsi un droit sur le choix des locataires sur 4 logements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention pour garantir l'emprunt.

8°) Adhésion au contrat groupe du centre de Gestion contre les risques statutaires du personnel

Le Maire expose :

qu'il est opportun pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,

- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que la commune, a par délibération du 03 février 2014, chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986;
- que le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au **groupement SOFCAP/GENERALI** et des nouvelles conditions du contrat.

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour une durée de 4 ans (date d'effet 01/01/2015).

Ce contrat prend en compte les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés dans les conditions ci-dessous :

- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions : SANS FRANCHISE (sauf franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Et les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents non-titulaires de droit public dans les conditions ci-dessous :

- Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel
- Conditions : sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : **0.91%**

Le conseil municipal demande d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération, et autorise monsieur le Maire, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

9°) Renouvellement du bail d'un appartement de la mairie

Monsieur le Maire rapporte qu'un employé a demandé à prolonger le bail d'un appartement communal situé au premier étage de la mairie, ce bail étant échu au 08 septembre 2014. Cet appartement étant dévolu aux situations d'urgence ou aux employés, il est proposé de signer un nouveau contrat de bail à partir du 07 septembre jusqu'au 06 décembre 2014, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 400 Euros, les taxes et autres restant à sa charge.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce contrat de bail à compter du 07 septembre au 06 décembre 2014.

10°) Point rajouté et autorisé par le conseil municipal en début de séance : Renouvellement du bail d'un appartement de la mairie

Monsieur le Maire rapporte qu'un employé a demandé à prolonger le bail d'un appartement communal situé au premier étage de la mairie, ce bail étant échu au 17 août 2014. Cet appartement étant dévolu aux situations d'urgence ou aux employés, il est proposé de signer un nouveau contrat de bail à partir du 18 août jusqu'au 17 février 2015, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 400 Euros, les taxes et autres restant à sa charge.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce contrat de bail à compter du 18 août au 17 février 2015.

11°) Point rajouté et autorisé par le conseil municipal en début de séance : Taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) – Reversement par le SYANE à la commune.

La commune de SAINT-CERGUES est adhérente au SYANE qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L 2224-31 du CGCT. A ce titre, le SYANE perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010.

Cette taxe communale sur les consommations finales d'électricité a été instaurée par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Le Maire expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du code général des collectivités territoriales qui permettent au SYANE, par délibérations concordantes de son organe délibérant et du conseil municipal, de reverser à chaque commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire.

Cet article a en effet été modifié dans sa rédaction successivement par l'article 45 de la loi n°2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 et par l'article 18 de la loi n°2014-891 du 08 août 2014 de finances rectificative pour 2014.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur ces dispositions. L'assemblée délibérante décide d'approuver le reversement par le SYANE à la commune d'une fraction de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

12°) Porter à connaissance au conseil municipal

-Prochaine séance du conseil municipal fixée au 25 septembre 2014 car les deux 1ers jeudis du mois d'octobre sont planifiés pour :

- la réunion des associations le jeudi 02 octobre à 20h00 en salles multimédia et communale.
- la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries, le jeudi 09 octobre 2014 à 20h00 en salles multimédia et communale.

La séance est levée à 22 heures 00.

La secrétaire de séance,

Evelyne FEVRIER